

Washington. M. Diefenbaker a indiqué d'autre part que le Canada ne se propose pas de réaliser promptement des bénéfices aux dépens des États-Unis. Le gouvernement d'Ottawa n'a pas restreint les exportations vers Cuba de produits canadiens non stratégiques, mais rien dans le moment n'autorise à croire que le volume des échanges canado-cubains augmentera de façon marquante.

Au cours des deux mois qui ont suivi l'imposition de l'embargo, les exportations canadiennes vers Cuba ont accusé une légère augmentation. En novembre et en décembre 1959, elles représentaient 3.14 millions de dollars, tandis qu'au cours des mois correspondants de 1960, elles avaient passé à 3.86 millions. Par contre nos exportations annuelles vers Cuba ont baissé de 15.18 millions qu'elles étaient en 1959, à près de 13 millions en 1960.

Dans son communiqué de presse du 23 décembre, le premier ministre a souligné qu'en maintenant ces échanges pacifiques, le Canada suivait tout simplement les voies normales des rapports internationaux. Les États-Unis ont été les seuls à imposer un embargo général sur le commerce avec Cuba; embargos et restrictions commerciales sont des armes puissantes, mais à deux tranchants. L'économie du Canada repose sur le commerce et notre pays ne doit employer qu'avec une extrême prudence des sanctions dans ce domaine.

Le contrôle des produits stratégiques

Néanmoins il existe certaines mesures de contrôle du matériel stratégique et militaire qui s'appliquent au commerce canado-cubain. Ottawa ne permet pas l'exportation aux Antilles d'armes, de munitions, d'équipement militaire ou matériel connexe, ni de produits d'importance nettement stratégique. Ces dispositions s'insèrent dans le cadre de notre politique d'ensemble, qui vise à prévenir l'exportation de tous biens et produits dans les régions du monde où il existe un état de tension.

D'autre part, le Gouvernement canadien contrôle étroitement l'exportation de moteurs d'avions, par exemple, et de tous les articles pouvant avoir, en certaines circonstances, une valeur stratégique. Les permis individuels ne sont accordés dans chaque cas que pour les articles qui ne peuvent acquérir de valeur stratégique dans les circonstances données.

M. Diefenbaker a défini la politique canadienne à l'égard du Cuba, en déclarant le 12 décembre aux Communes: "Nous respectons l'attitude des autres nations dans leurs relations avec Cuba tout comme nous avons lieu de croire qu'elles respecteront notre propre attitude dans ce domaine. J'ajouterai que dans la mesure où nous pourrons entretenir et améliorer les relations économiques dans l'intérêt mutuel des deux pays, il y aura, nous l'espérons, amélioration de la situation à Cuba même, ainsi que des relations générales des pays de l'Ouest avec Cuba."